

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le Canada, en tant que membre du Conseil de sécurité, a maintenant tout à la fois l'occasion mais aussi, je pense, le devoir de tenter d'obtenir une solution politique. Le point de vue que nous avons adopté jusqu'ici c'est que, participant à la Force de paix, nous ne devons nous commettre en faveur d'aucune des deux parties. Nous ne changerons pas d'attitude mais je crois que le temps est venu de commencer d'agir en vue d'arriver à une solution. Nous sommes à présent en train de discuter avec le pays intéressé et avec certains autres pays une proposition qui demanderait leur appui pour se voir adoptée. Je ne suis pas encore en mesure de vous dire si notre suggestion a reçu accueil favorable mais nous sommes en train de mettre en avant certaines propositions.

M. Douglas: Le ministre aurait-il l'obligance de nous dire si la proposition du gouvernement canadien est étudiée au Conseil de sécurité?

L'hon. M. Martin: Si cette proposition est présentée, ce sera au Conseil de sécurité de décider si elle doit être retenue. Nous ne savons pas encore si elle sera présentée; cela dépend des consultations en cours.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Je tiens à demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada assume intégralement le coût de son contingent de paix à Chypre?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le Canada est l'un des pays qui financent le coût de leur contingent de la force des Nations Unies à Chypre. La raison c'est que les Nations Unies ne disposent pas des fonds nécessaires. C'est, à mon avis, une contribution utile à une région où nous voulons renforcer le rôle d'agent de paix des Nations Unies.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il reçu une demande d'aide du gouvernement de Chypre, autre que militaire, et si le Canada l'accorde?

L'hon. M. Martin: Je crois que je devrais prendre avis de cette question. Je ne suis pas certain, mais je donnerai une réponse la semaine prochaine.

[M. Douglas.]

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA RÉUNION DU GOUVERNEMENT AVEC LES PROVINCES EN VUE DE LA MISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au premier ministre suppléant, mais comme il n'a pas répondu à la majorité des questions qu'on lui a posées aujourd'hui, je l'adresserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A quelle date aura lieu la réunion des provinces et du gouvernement fédéral pour discuter de la mise en vigueur du programme d'assurance frais médicaux?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si la question concerne bien une réunion éventuelle, on n'a pas encore fixé de date.

L'hon. M. Starr: Les provinces n'ont-elles adressé aucune demande à l'égard d'une réunion de ce genre?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les premiers ministres provinciaux se sont réunis cet été, et l'on a envoyé au premier ministre du Canada une lettre proposant une réunion au sujet de l'assurance frais médicaux. Le premier ministre du Canada a déclaré à la Chambre qu'il était en train d'étudier sa réponse au premier ministre Robichaud, qui a fait cette demande au nom de ses homologues.

L'hon. M. Starr: Quand compte-t-on rendre une décision concernant une rencontre qui devrait avoir lieu avant la date fixée par la loi pour l'application du programme d'assurance frais médicaux?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, on n'a fixé aucune date et l'on n'a pris aucune décision au sujet d'une réunion de ce genre. Sauf erreur, le premier ministre pourra, la semaine prochaine, faire rapport de sa réponse à M. Robichaud.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je veux poser une autre question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu l'énergique déclaration de politique faite hier soir par le président du Conseil privé, le ministre est-il maintenant prêt à affirmer à la Chambre et au pays que l'assurance frais médicaux «ne sera pas sacrifiée sur l'autel de l'économie»?

L'hon. M. MacEachen: La plus forte affirmation qu'on pourrait faire au député, c'est que la loi du pays précise nettement la date du début de l'assurance frais médicaux.